

LANGUEVOISIN QUIQUERY

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 décembre, à 19heures, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement convoqué s'est réuni en lieu et place de ses séances, suite à la convocation du 3 décembre 2024.

Etaient présents :

Mme Ginette Lewandowski, Madame Zurich Christine, Mme Lapierre Nicole, M Comte Didier, M Boerema Joel, M Loire Didier, M David Clément, M Combault Pascal, Mme Baton Bernadette, Mme Gérard Sandrine

Absents excusés: Madame Mangot Biljana,

Pouvoir : Madame Mangot Biljana donne pouvoir à Mme Lapierre Nicole

M Combault Pascal est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Zurich Christine, 1^{er} adjoint au Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal citées Ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

1. Délibération : Election du Maire et des adjoints

1.1 Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, en la personne de Madame Lewandowski Ginette, a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

1.2 Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

1.3 Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Lewandowski Ginette et Mme BATON Bernadette

1.4 Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal présent, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, pour glisser son enveloppe fournie par la mairie, dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 11
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de bulletin blanc : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 Majorité absolue : 6

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Zurich Christine	11	onze

Madame Zurich Christine a été proclamé maire et a été immédiatement installée.

2. Election des adjoints

Sous la présidence de Madame Zurich Christine élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Madame Le maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du cgct, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 1 adjoint. Au vu de ces éléments, le conseil a fixé à 2 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

2.1 Election du premier adjoint

Nombre de votants : 11
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de bulletin blanc : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Majorité absolue : 6

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Combault Pascal	10	Dix

Monsieur Combault Pascal a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

2.1 Election du deuxième adjoint

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletin blanc : 1
Nombre de suffrages exprimés : 6
Majorité absolue : 6

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur DAVID Clément	6	Six
Monsieur BOEREMA Joel	4	quatre

Monsieur DAVID Clément a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

2. Délibération : indemnités des élus et attributions des délégations

Madame Bochart rappelle que l'ancien maire avait décidé dans un premier temps de prendre sur son indemnité pour indemniser le 2^{ème} adjoint et qu'il était revenu sur sa décision quelques années plus tard. Aussi au Vu la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019, elle rappelle les taux applicables à ce jour.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

- D'accorder l'indemnité à taux plein soit 25.5% pour les fonctions de Maire de l'indice majoré 835 indice brut 1027.
- D'accorder l'indemnité à son taux plein soit 9.9 % aux deux adjoints de l'indice majoré 835 indice brut 1027,
- En l'absence de Madame le Maire Monsieur Combault Pascal, aura la délégation de signer tous les documents administratifs (urbanisme, état civil, comptable...) et de remplacer le Maire dans ses fonctions.
- Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 chapitre 12 de la section de fonctionnement au prochain budget.

3. Désignation des délégués aux différents syndicats et commissions

Sont, donc, nommés Délégués auprès du SIVOS de Péronne

Titulaire : Clément DAVID

Suppléant : Mangot Biljana

Sont, donc, nommés Délégués auprès de la Communauté de Communes du Pays Neslois

Titulaire : Zurich Christine

Suppléant : Combault Pascal

Sont, donc, nommés Délégués auprès du SIEP de Rosières

Titulaire : Zurich Christine

Suppléant : Combault Pascal

Sont, donc, nommés Délégués auprès de AMEVA

Titulaire : ZURICH CHRISTINE

Suppléants : Gérard Sandrine

Sont, donc, nommés Délégués auprès de la défense

Titulaire : Combault Pascal

Sont, donc, nommés Délégués auprès de la Fédération départementale de l'Energie :

Titulaires : Combault Pascal – Zurich Christie

Suppléants : Comte Didier – Loire Didier

Sont, donc, nommés auprès d'ADI 80

Titulaire : Zurich Christine

Sont, donc, nommés délégué du conseil municipal à la révision des listes électorales :

Titulaire : Clément David

Suppléant : Biljana Mangot

4. Questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal. Aucune observation n'est soulevée.

Madame Le Maire informe qu'un prochain conseil municipal aura lieu vendredi 13 décembre 2024 à 18h00.

La séance est levée à 20h30.